



Temps de parole, ou de plaidoirie d'un avocat.

Par **andré**, le **27/08/2009** à **16:36**

Bonjour, n'est-il vrai qu'en cours d'appel le temps de parole d'un avocat est limité. C'est en tout cas ce qu'a affirmé l'avocat qui défendait un membre de ma famille. Résultat : plaidoirie inaudible, procès perdu.
Merci de me répondre.